

# Bulletin Municipal de Monnerville

**N° 4 Octobre 2015**

## **SOMMAIRE**

- **Mot du Maire**
- **Travaux du Conseil municipal**
- **Vie Communale**
- **Divers**

**OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

**Du Mardi au Jeudi de 16h30 à 19h00**

**Tel. 01 64 95 03 57**

**Accès au site internet:**

**[www.mairie-monnerville.com](http://www.mairie-monnerville.com)**

## LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

*Monnervilloises ,Monnervillois*

*Une nouvelle année scolaire a débuté .38 élèves se répartissent  
En deux classes.J'espère que les dernières vacances ont été  
profitables pour chacune et chacun d'entre nous .Je profite  
de ces quelques lignes pour souhaiter une bonne retraite à  
madame Belgacem. D'autres personnels communaux  
prennent des nouvelles fonctions. Souhaitons leur bonne  
chance et bon courage ,ainsi qu'aux enseignants.*

*Parmi les derniers travaux effectués vous avez pu constater  
la remise en état des passages piétons.(certains disent qu'ils  
en avaient besoin).*

*D'autres projets prennent forme petit à petit ,en espérant  
qu'ils voient le jour, car les finances ,comme vous le savez,  
ne sont pas au beau fixe*

*La fête du village a eu lieu sans problème particulier. Merci  
aux bénévoles qui ont contribué à ce que tout aille bien. Merci  
également à tous les participants et aux joueurs de pétanque.  
Pour la fin de l'année le repas des aînés aura lieu le samedi 12  
Décembre. Vous serez aussi invités à venir voter pour les  
élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.*

*Nous avons décidé qu'à Monnerville les hausses d'impôt  
resteraient raisonnables et nous nous y tiendrons, mais cela  
entraînera le report de certains projets.*

*Toute l'équipe municipale et moi même vous souhaitons une  
Bonne reprise et vous disons à très bientôt.*

## TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### **CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN URBANISME ET D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS**

La loi ALUR prévoit dans son article 134 la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application du droit des sols dans les communes.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il appartient au Maire, autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune, d'organiser la poursuite de l'instruction.

Considérant les besoins peu récurrents de la Commune de MONNERVILLE, le Centre de Gestion de Versailles propose par convention, une mise à disposition ponctuelle d'un instructeur du droit des sols.

Un référent urbanisme doit-être identifié au sein de la collectivité, afin de permettre l'information générale et la réception du public en dehors des jours de présence de l'instructeur du CIG. Par ailleurs, une réunion périodique doit-être prévue avec les élus concernés, afin de les informer sur les dossiers en cours.

La collectivité participera aux frais d'intervention du C.I.G. à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire « Prestation de conseil » fixé et révisé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du G.I.G. soit pour 2015 : 43.00 € de l'heure de travail pour les collectivités affiliées de moins de 1000 habitants. Après avoir accepté la convention proposée le Conseil Municipal désigne Monsieur BESNIER Guy référent urbanisme.

### **DELIBERATION N° 1/02.09.2015 ARRETANT LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION.**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune de MONNERVILLE à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Cette procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée par Mr DENUC architecte-urbaniste. Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet de réunions avec :

- Les agriculteurs
- Les services de l'Etat
- Les Personnes Publiques Associées
- Les Habitants (invitations distribuées dans toutes les boites aux lettres ; affichée en mairie, portée sur le bulletin municipal)

Le débat s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 15 octobre 2014 et du 17 juin 2015 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1 – d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 – de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexés à cette dernière ont été transmis au Préfet du département de L'ESSONNE.

Conformément au dernier alinéa de l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

### **PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2015 / 2016.**

Pour limiter l'impact financier sur chaque famille le conseil municipal accorde une participation de 50.00 € pour chaque élève Monnervillois scolarisé au collège Hubert ROBERT de MEREVILLE en 2015/2016 justifiant de sa résidence sur le territoire de la commune, sur présentation de la carte de transport qui sera délivrée par le département ,et d'un RIB. La date limite de dépôt des documents au secrétariat de la mairie est fixée au 15 décembre 2015 (tout dossier non reçu à cette date ne sera pas pris en compte). La participation sera versée au parent ayant la garde de l'enfant.

### **PASSAGE PIETONS ET BANDE STOP**

Il est nécessaire de faire repeindre les 6 passages piétons et les 3 bandes STOP. Ces travaux sont évalués à la somme de 1683,00 € TTC. Cette somme est inscrite au budget communal et des subventions sont demandées.

### **ETUDE DE DEVIS REMPLACEMENT MENUISERIES LOGEMENT COMMUNAL**

Le devis proposé par Romain FAGUERET MENUISERIE CHARPENTE – PUSSAY a été retenu pour 7 665.00 € HT soit 8 086.58 € TTC.

### **ACHAT BALAYEUSE MANUELLE**

Un budget de 900 € est retenu pour l'achat d'une balayeuse. Le modèle retenu ne semble malheureusement pas correspondre aux travaux de l'agent communal chargé de l'entretien. L'idée de mettre en place une balayeuse reste acquise mais il reste à trouver le matériel adéquat.

### **MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS.**

Le Conseil Municipal décide de participer à compter du 2 septembre 2015 (date de la délibération), dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Une participation mensuelle de 5.00 € (Cinq Euros) est donc accordée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée et à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

## GARDERIE ET CENTRE AERE

### TARIFS GARDERIE AU 1er SEPTEMBRE 2015

Par rapport à l'année précédente les tarifs de garderie subissent une augmentation de 0,10€ au  
1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 , soit :  
MATIN : 2.10 € SOIR : 2.60 €

### TARIFS CENTRE AÉRÉ DE MÉRÉVILLE

Participation de la commune à compter de SEPTEMBRE 2015 :

#### PRIX PAYES PAR LES PARENTS POUR LES MERCREDIS :

		½ MERCREDI REPAS INCLUS 11 H 30 – 18 H 00	PARTICIPATION COMMUNE DE MONNERVILLE
Q1	de 000.00 € à 305.00 €	6.74 €	<b>3.03 €</b>
Q2	de 306.00 € à 458.00 €	7.63 €	<b>3.43 €</b>
Q3	de 459.00 € à 763.00 €	8.27 €	<b>3.31 €</b>
Q4	de 764.00 € à 1 068.00 €	8.84 €	<b>3.54 €</b>
Q5	1069.00 € et plus	9.52 €	<b>3.33 €</b>
PLEIN TARIF		10.09 €	<b>0.00 €</b>

#### PRIX PAYES PAR LES PARENTS POUR LES VACANCES :

		A LA JOURNEE REPAS INCLUS 8 H 00 – 18 H 00	PARTICIPATION COMMUNE DE MONNERVILLE
Q1	de 000.00 € à 305.00 €	10.30 €	<b>4.63 €</b>
Q2	de 306.00 € à 458.00 €	12.09 €	<b>4.83 €</b>
Q3	de 459.00 € à 763.00 €	13.36 €	<b>4.67 €</b>
Q4	de 764.00 € à 1 068.00 €	14.51 €	<b>4.64 €</b>
Q5	1069.00 € et plus	15.68 €	<b>4.75 €</b>
PLEIN TARIF		17.00 €	<b>0.00 €</b>

## **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.**

Pour se mettre en conformité avec la loi, Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport de Monsieur BACHELERIE - ABC Conseil, relatif à L'agenda D'accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public de La commune de Monnerville.

La commune de MONNERVILLE envisage de réaliser ces travaux sur plusieurs années de la façon suivante :

<b>Lieu</b>	<b>Date prévisionnelle de début de la 1ère action</b>	<b>Date prévisionnelle de la fin de la dernière action</b>	<b>nature des travaux de mise en accessibilité</b>
Mairie – Salle des fêtes	2016	2017	Travaux de cheminements extérieurs, de cheminements intérieurs, de mise en place d'un accueil accessible et d'un sanitaire accessible.
Ecoles	2017	2018	Travaux de sanitaires accessibles et de cheminements extérieurs.
Eglise	2018	2019	Travaux de cheminements extérieurs.
Cimetière	2018	2019	Travaux de cheminements extérieurs.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la proposition du Commandant de Gendarmerie pour intégrer le dispositif « VOISINS VIGILANTS ». Après un tour de table, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité. Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous sera pris prochainement, pour finaliser les démarches nécessaires.

Le conseil municipal a reçu à sa demande l'association « A10 GRATUITE » qui œuvre depuis de nombreuses années pour la gratuité des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11, afin de limiter le trafic sur la RN20. Après le visionnage d'un diaporama et des échanges avec les participants l'association laisse de la documentation à la disposition des habitants.



Sortie du 30 mai à Nigloland





### Rallye du 14 juin 2015

C'est dans une ambiance bon enfant que s'est déroulée cette journée. La promenade a mené tout le monde jusqu'à Chartres où a eu lieu la Visite de la célèbre cathédrale. Tous les participants ont été ravis.





La fête au village au mois de septembre

*Cette fête a donné l'occasion à nos conseillers départementaux de nous rendre visite.*



Depuis de nombreuses années les élus du Sud-Essonne essaient, sous l'impulsion notamment de notre Député Franck Marlin, de faire entendre leurs voix et de faire reconnaître les spécificités de notre territoire. La nouvelle majorité du Conseil Départemental a entendu ce message et le Président François Durovray m'a nommé Président délégué à la ruralité et au monde agricole.

J'entends remplir cette mission en m'appuyant et en m'entourant sur l'expérience et les conseils de tous les acteurs de ce territoire qu'ils soient élus, associatifs, économiques, sociaux, les habitants, les usagers... et de toutes les générations;

La situation financière du département de l'Essonne n'est malheureusement pas au beau-fixe et les marges de manoeuvre très contraintes, néanmoins le Président a affiché sa volonté de créer une véritable politique de la ruralité qu'il souhaite que nous puissions mettre en place dès le printemps prochain. Politique pour répondre à de nombreux défis en terme de cadre de vie mais aussi de développement économique, d'amélioration des conditions de mobilité, d'accès aux services publics.....

Les premières mesures prises par cette majorité l'ont été en faveur des communes en mettant en place un plan de relance. C'est une vraie bouffée d'oxygène pour nos petites communes qui subissent de plein fouet le désengagement de l'Etat. Pour la commune de Monnerville par exemple, c'est la possibilité d'investir près de 17000 euros subventionnés à 80%.

Guy Crosnier

**Marie-Claire Chambaret.**

**Présidente déléguée en charge des seniors et des personnes handicapées et de la MDPH nous a apporté les précisions suivantes :**

**En charge des séniors et des personnes handicapées, j'ai la responsabilité de la gestion de ces situations.**

**Je travaille actuellement au maintien des personnes âgées à leur domicile. Il est de mon point de vue, normal de leur offrir la possibilité de finir dignement leurs jours chez elles ou en foyer logement.**

**Un état des lieux de l'existant nous permet aujourd'hui de pouvoir œuvrer sur les territoires les plus défavorisés de l'Etampois.**

**Deux axes de réflexions me semblent pertinents :**

- **Soutenir les associations d aide au maintien à domicile , les Clic.**
- **La création d EHPAD publics avec des places de foyer logement.**

**Un effort doit être consenti pour l accueil des malades d alzheimer et autres troubles neurovégétatifs.**

**Pour les adultes handicapés, j ai deux objectifs ; soutenir les établissements d aide par le travail et créer des foyers logements pour personnes handicapées vieillissantes.**

**Pour les enfants handicapés, l'enjeu porte sur un projet d'accueil des enfants autistes dans le Sud Essonne afin de permettre de ne pas les couper de la sphère familiale. A ce jour et faute de structure d'accueil, 245 enfants essonniens sont accueillis en Belgique pour 12 millions d'Euros par an, sans les coûts induits ( transport, ...). Cette situation n'est plus tenable pour les familles de ces enfants présentant des troubles autistiques.**

**Marie Claire Chambaret.**

*Aux habitants de Monnerville*



*Vous êtes tous venus pour fêter mon départ  
à la retraite et j'en suis très émue.  
La smartbox, le forfait beauté et les fleurs  
que vous m'avez offert m'ont fait  
énormément plaisir. Merci aussi à tous ceux  
qui ont participé et qui n'ont pas pu se déplacer.  
Amicalement.  
Mme Chantal BELGACEM*



# ETAT CIVIL

## MARIAGE

27 juin 2015 Epoux : Ronald ,Roy VALLIPURAM SELVARASA  
Magasinier cariste.

Epouse : Ludivine ,Doriane LINARD  
Aide soignante.

## DECES

14 Mars 2015 Prénoms : Jeannine,Marcelle

Nom : EDUWAERE, veuve de Henri GRENET .

-----00000000000000000000000000000000-----

## ESPACES VERTS PRIVES.

Petit rappel suite à divers « oublis » en ce qui concerne la taille et l'élagage.

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public . vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer une gêne ou un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors mis à la charge des propriétaires négligents.



## **LA MAISON DES ADOLESCENTS DE L'ESSONNE**

**VOUS PROPOSE UN TEMPS D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS**

**LES LUNDIS APRÈS-MIDI DANS LES LOCAUX DE**

**LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS D'ÉTAMPES.**

**LA MDA 91 EST UN LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE, D'ÉCHANGES,**

**D'ÉVALUATION ET D'ORIENTATION GRATUIT ET ANONYME.**

**ELLE S'ADRESSE AUX JEUNES DE 12 À 19 ANS, AUX FAMILLES**



ET À LEUR ENTOURAGE AINSI QU'AUX PROFESSIONNELS QUI

TRAVAILLENT AUPRÈS DES ADOLESCENTS.

VOUS POUVEZ JOINDRE LE SECRÉTARIAT AU :

 01.60.15.26.22

ET CONSULTER NOTRE SITE INTERNET :

 [maisondesadolescents91.org](http://maisondesadolescents91.org)